
Compte-rendu de la réunion du mardi 18 mars 2008

Guide pratique de la personne âgée et de sa famille

Présents :

Robert ALRIC - président de la Cdc Piémont d'Alaric

Nadia AUBIN-BOUZAT - infirmière coordinatrice SSIAD

Anne BAURES - infirmière coordinatrice SSIAD

Bernadette DUCLOS - responsable du service social

Adeline BOSCH - agent de développement local

Robert MERCIER - usager du SSIAD

Gisèle DOUSSE - Présidente de l'association « les Aînés de l'Alaric »

Mr CUGUILLERIE - usager SSIAD

Jeanine DENGU - Présidente de l'association « l'Age d'or » marseilllette

Marie- Thérèse BOUCHIEU - association « l'Age d'or » marseilllette

Jeanine PASTOR - usagère du SSIAD

Objet de la réunion : échange et bilan des questionnaires autour du guide pratique de la personne âgée

Avis général sur le guide : Les sondés- associations de 3^{ème} âge et usagers du service social et du SSIAD - ont souligné l'intérêt de la mise en place d'un tel document. L'ensemble des rubriques leur semble indispensable et importante. La taille conséquente du document ne leur semble pas être un frein à la lecture. Il y a de leur part une méconnaissance de certains sujets abordés qui justifie la présence de l'ensemble des chapitres proposés.

Avis par rubrique :

- 1- **La retraite** : thème indispensable qu'il faut laisser en tête du guide. Expliciter davantage la pension de reversion.
- 2- **Couverture maladie** : le dépistage des maladies définir qui s'en charge, soit hôpital ou médecin généraliste. Est-ce que service effectif car dans rédactionnel « devraient » ?
- 3- **Aides liées à l'handicap** : la nouvelle compensation au handicap n'est pas abordée, penser à la mise à jour. Donner le contact du RSP
- 4- **Les aides au maintien à domicile** : proposition de bien séparer le service APA du service ménager. Sous le contact « Présence Verte » dire qu'il y a d'autres possibilités. Penser à remplacer « aide ménagère » par « aide à domicile ». Bien différencier les aides à domicile des auxiliaires de vie. Pour les gardes à

domicile, mentionner que les usagers doivent faire l'avance. Dans cette rubrique, ajouter le portage des repas.

- 5- **Le logement** : donner les dispositifs disponibles pour certains territoires comme le PIG habitat pour les personnes de 65 ans et plus. Pour les hébergements en maison de retraite, donner les coordonnées du CLIC.
- 6- **La banque** : donner un exemple, la définition entre « Me et Mr » et « Me ou Mr » par rapport au blocage de compte en cas de décès du conjoint.
- 7- **La succession** : mettre à jour l'ensemble de la rubrique car des nouveautés
- 8- **Les exonérations d'impôts** : très important, même si longueur ne pas réduire
- 9- **La tutelle** : mettre à jour l'ensemble de la rubrique car des nouveautés
- 10- **Le surendettement** : sujet qui a fortement intéressé les sondés, revoir les coordonnées des contacts. Ajouter à cette rubrique « les droit, recours contre abus commercial »
- 11- **La maltraitance chez les personnes âgées** : qu'en est-il du numéro 3977
- 12- **Comment faire face à la canicule** :
- 13- **Maladie d'Alzheimer** : ne pas oublier les nouveautés
- 14- **Les obsèques** : cette rubrique devrait apparaître en dernier. Vérifier la répartition des compétences de transport entre la commune et les pompes funèbres.

Relevé de décisions :

La rubrique « aides au maintien à domicile » pourrait être faite par chaque territoire. La cdc Piémont d'Alaric souhaite que ce chapitre soit personnalisé par territoire pour ceux qui ont un service d'aide au maintien à domicile.

Les participants au questionnaire ne souhaitent pas supprimer une rubrique, tous les sujets abordés leur semblent très intéressants à diffuser.

CR du 19 mars 2008, pour tous renseignements joindre A.BOSC au 04.68.79.86.99